

La Vouivre du Jura



Peintures découvertes lors de la restauration du
Couvent des Carmélites à DOLE



Bulletin de

*L'Association Génomique de Relevés
et de Recherches*

Siège Social Mairie de Champdivers
et Secrétariat 39500 CHAMPDIVERS
E-mail : r.dubief@worldonline.fr
mglantz@free.fr
Association : de type loi 1901

ISSN : 1299 - 7994

Dépôt légal : 2012



ASSOCIATION GENEALOGIQUE DE RELEVES ET DE RECHERCHES

Année 2011

Composition du Conseil d'Administration

Président : François-Xavier MANZANO - 7 Rue de la Liberté - 25000 BESANCON

Trésorier : Robert DUBIEF - 16 Rue de la Rieppe - 21310 MIREBEAU

Secrétaire : Sandrine PATENAT - 3 Chemin du Sept - 39120 LE DESCHAUX

Membres : Monique GLANTZMANN - 28 Rue Victor Hugo - 39100 FOUCHERANS

Véronique GUERAUD - Rue Anne de Saulx - 39120 BALAISEAUX

Marcel GLANTZMANN - 28, Rue Victor Hugo - 39100 FOUCHERANS

Michel LANAUD - 5 Chemin des Cerisiers - 25000 BESANCON

Olivier MEUGIN - 2, Grande Rue - 39500 CHAMPDIVERS

Jacky TRIDARD - 6, Rue du Bief - 39100 SAMPANS

YYYYY

Répartitions des responsabilités

Secrétariat général : Sandrine PATENAT

Transcriptions : Monique GLANTZMANN

Commandes : Pour les éditions papier : Marcel GLANTZMANN, et Jacky TRIDARD

Pour les éditions : Jacky TRIDARD

Manifestations : Expositions : la personne qui a le plus d'affinité avec la localité en question

La Vouivre du Jura : Monique GLANTZMANN, Michèle NOBLECOURT et Jacky TRIDARD

Editions

- * **FRONTENAY** : 1642/1805 : sortie des éditions papier et CD - Editions papiers
- * **DOURNON** : 1793/1805 : sortie des éditions papier et CD, pour les paroissiaux DOURNON fait partie de **CERNANS**
- * **MONTMIREY-LA-VILLE** : les éditions seront faites cet hiver

Toutes ces éditions seront sur Planète Généalogie



Le mot du Président



Chers amis,

Que cette année soit agréable à vous et à vos proches.

Que l'AGRR continue son splendide travail dans son esprit de bénévolat qui lui est particulier, de nombreuses lettres en témoignent, la fiabilité des travaux, et la disponibilité de ses membres.

Le Conseil Général n'ayant pas pris la décision de mettre cette partie des archives en ligne, je pense que nous avons encore de bonnes années devant, pour livrer à notre passion, comme nous le sommes depuis la création de l'Association. « des accrocs ».

En attendant de se revoir à une Assemblée Générale, par exemple, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes et vous remercie de votre fidélité.

A bientôt.

François Xavier Manzano

Saint-Aubin - 28 juillet 1791

Par-devant les notaire et témoins soussignés furent présent Claude CHAUDAT maréchal ferrant demeurant à Saint-Aubin, et de son autorité Françoise FLATTOT sa femme, lesquels de sont reconnus redevables envers Vivant BALLUET laboureur audit lieu de la somme de quatre vingt dix livres qui leur a prettéede cette somme, pour être employée à acheter le congé militaire de Jacques CHAUDAT leur fils fusilier dans le régiment d'Hainault, laquelle somme solidairement et indirectement l'un pour l'autre ainsi que pour leurs héritiers et successeurs ils ont promis lui rendre et payer pour le vingt cinq août prochain, par requisition, à peine de obligeant et

Fait lu et passé aujourd'hui le vingt huit juillet l'an mil sept cent quatre vingt onze après midi et de Me François Commissaire notaire royal, en présence d'Etienne SEGUIN et Christophe CAILLOUX demeurant audit lieu, témoins, ledit BALLUET a signé les autres témoins ont dit ne savoir le faire.

Signatures : Vivan BALLUET – CAILLOUX – Etienne SEGUIN Commissaire

Enregistré à Dole le 11 aout 1791
Signé BERTRAND

N.D.L.D : les articles publiés dans ce bulletin n'expriment que les opinions de leurs auteurs.
Ils ne sauraient en aucun cas engager le responsabilité de la Rédaction et de l'A.G.R.R..

Ermitage du Couvent des Carmélites de Dole



Le couvent des Carmélites de Dole a été construit entre la 2ème moitié du 17ème siècle et le premier quart du 18ème siècle. Au XXème siècle, une partie a été transformé en logements, mais la chapelle et l'ermitage ont été sauvegardés ; autrefois, l'ermitage était une petite pièce où les carmélites se recueillaient individuellement pour prier, et pendant ce temps de solitude certaines moniales peignaient , les murs (ci-dessus) le plafond (la couverture). Ces peintures datent de la fin du 17ème siècle et développent le thème de vie cachée du Christ. Au XIXème siècle l'édifice est occupé par une fabrique de bleu, et les Ursulines viennent l'occuper en 1892.

Ce couvent comprenait dès sa construction cinq ermitages : trois ont été détruits, un

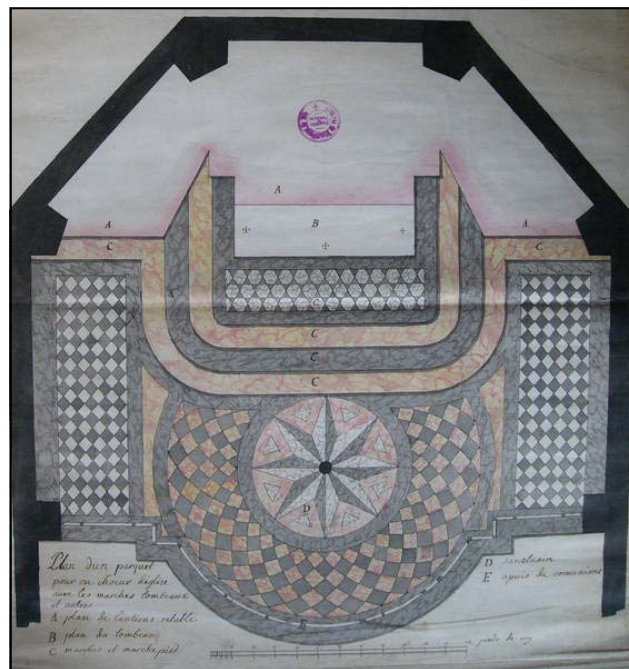


utilisé , par les Ursulines est complètement dégradé par les vapeurs de cuisine, et le denier, situé sous le toit de la chapelle est dans un état tout à fait intéressant : c'est l'ermitage de Nazareth. C'est le seul ermitage en Franche-Comté et l'un des rares en France. (explique Pierre Yves GAVIGNET, guide)

Cette petite pièce, de 25 mètres carrés contient des peintures sur les murs et le plafond, datant du XVIIIème siècle, elles sont très bien conservées.

L'ermitage n'est ouvert que sur autorisation, et peut se visiter en groupe.

Extrait du Journal « la Croix Jurassienne »



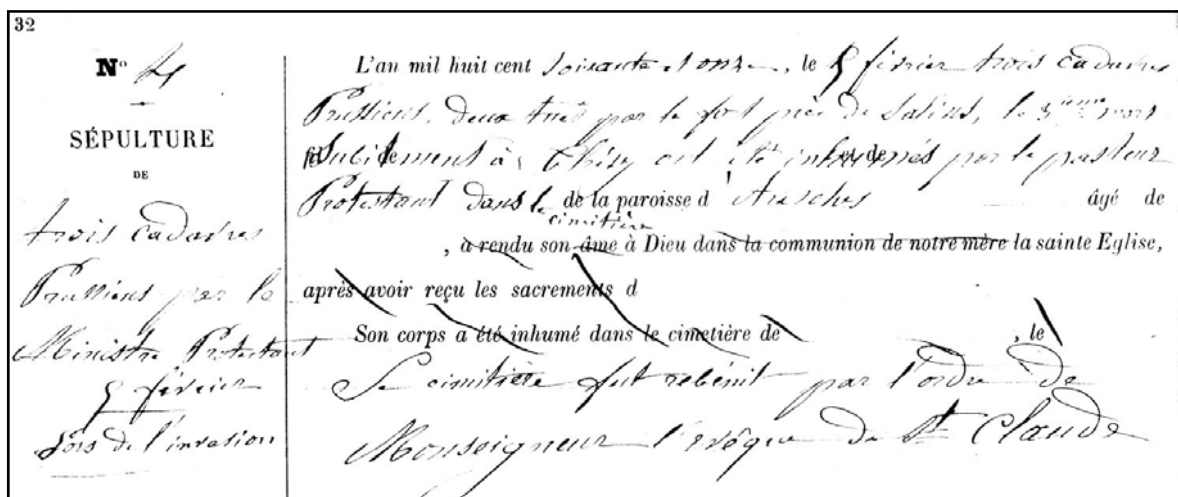
Photos de Monique GLANTZMANN

Sol de la chapelle des Carmélites reconstitué en partie.

La chapelle a été inscrite aux Monuments Historiques en 1999.

Cimetière d'Aresches

A la fin de la guerre de 1870, les Prussiens poursuivirent les Français et arrivèrent dans notre région. Ils en laissèrent plusieurs souvenirs, ils furent inhumés à Aresches dans le cimetière catholique alors qu'ils étaient protestants, il fallu donc le bénir à nouveau. A Dole il existe un autre souvenir de cette guerre : dans la Rue du 21 Janvier un obus est fiché dans la façade d'une maison, il est très visible.





Foucherans

Le douzième jour du mois d'aoust mil sept cent huit sur environ les huit heures du matin sur le cimetière de l'Eglise de foucherans, pardevant moy françois finot notaire au bailliage de laperrière résidant à Saint Jean de Losne, expres mandé ont comparus en leurs personnes les habitants dudit foucherans sortant de la messe de paroisse dudit lieu, scavoir Pierre Gillot et Nicolas Jacquerot eschevins Jean Rossigneux Pierre Froivet Jacques Gomet, Michel Jacques Bernard Pierre Charpiote, Claude Neyez ?, Edme Dille Jacques Girardot, Ponce Muenier, Jean Robin Jean Cornesse, Jean Bernard, Jean Garrot, Jean Jacqueret, Jacques Baudier, Jean Rossigneux Le jeune, Balthazard Mion, Pierre Gerreau, Claude Bernard, Claude Serrey, Guillaume Bernard, Guillaume Blanchard, Claude Rossigneux, Claude Mion, Georges Sauvageot, Bon Grangé, Jacques Bannelier, Balthazard Rossigneux, Claude Mion, Jacques Bannelier laîné, Gaspard Charpiot, Claude Monot, Claude Caillot, Claude Rossigneux l'aisné, Hugues et Estienne Charpiot, Claude Jacquerot, et Pierre Martelle, qui fait toute la plus saine et meilleure partie des habitants, lesquels habitants tous d'une meme voix ont dit satisfaire à l'ordonnance de nos seigneurs les commissaires cy joints, ils ont fait venir le sousigné notaire pour reconnaître en lestat qu'est la cure dudit foucherans qui a esté incendié l'année dernière, je me suis transporté dans la place de la cure dudit foucherans, ayant reconnu quil faut bastir une maison de la longueur de cinquante cinq pied et de largeur trente pieds dans laquelle longueur et largeur y sera compris une grange, escurie aussi bien qu'une cour qui commence à faire audessus de la maison, premierement j'ay dresse le present devis desdits batimens qui a esté reconnu par Pierre Logaron et François Harguenot et Barthélémi Chatenet Mtre masson du pays de Limoge qui ont reconnu quil faut faire une cour audessous de la maison ladite maison deux chambres de plein pied, une cheminée de pierre de taille avec trois fenestres qui seront aussi de pierre de taille, avec les pignons et cabinets? lesdites chambres, et un plancher audessus des chambres tenant avec les couvertures de tuiles et la grange joignant ladite maison et une escurie ensemble les Bois lesdits François Arnault et consors ont estimés tous lesdits ouvrages de onze cent livres a l'instant Barthélemi Chatenet a diminué l'ouvrage du presbytere à mil cinquante livres et Antoine Robie aussi Mtre masson a mis lesdits ouvrages à mille livres tous lesdits encheres ayant esté publiées par trois dimanches consécutifs tant au prosne audit lieu qu'es villages circonvoisins suivant les certificats de réclamation qui en ont esté faite cydevant après les rabais de la delivrance desdits ouvrages luy ont esté fait par la-dite sont moyennant quoy il travaillera incessamment a la construction desdits batiments cy dessus spécifié et rendu dans la Saint Martin d'hyver prochaine lesdits batiments fait et par fait, la clef a la main pour quoy faire?paye avec Robiet le soin de cinq cent livres pour les habitants dudit lieu dans la Saint Michel prochain et les autres cinq cents livres seront aussi payée par les habitants audit Robiet à la fin de l'ouvrage parachevé de sujet assisté laquelle délivrance a esté faite en présence desdits habitants et de leur consentement avec Robiet qui se sont obligé de payer iceluy Robiet a proportion des ouvrages suivant qu'il est cy dessus spécifié



m'ont requis acte que je leur ay donné et octroyé pour valoir et servir ou il appartiendra et se sont lesdits habitants soussignés, ceux le sachant faire ledit Robiet, François Arnaut et Barthélémy Chatenet massons, ont déclaré ne scavoit signer enquis

Signé : P. Guillot, G. Bernard, Claude Rossigneux, J. Bannelier, Claude Monot
F. Blanchet, Georges Grangé, Pierre Charpiot,
F. Finot, notaire

Contrôlé à St Jean de Losne le quatorzième aoust
1708, reçu quatre livres dix neuf sols les deux
Sols pour lui y compris signé : Huter

Une découverte à Foucherans

Au printemps 2007, en me promenant dans le village de Foucherans, j'ai découvert cette inscription au-dessus d'une porte d'une maison en travaux. Au bout d'une semaine, les travaux continuant, un garage s'est construit, accolé contre la maison et cachant ainsi cette inscription. Cette maison est placée à l'entrée du château où Louis XIV a couché, pendant le siège de DOLE.

J'ai alors lancé un appel sur Internet, pour savoir si un des généalogistes qui lit mon message peut éventuellement me renseigner sur ce linteau. Voici la réponse de Monsieur VERNOT :
« On m'a transmis votre question concernant le linteau de Foucherans. La partie gauche du linteau ne pose pas de problème :

IHS MA surmontés d'un trait sont les abréviations de Jésus et Marie invoqués ici pour protéger le foyer. A droite, **le nom du propriétaire** : M GUYOT ou GUROT : j'ai un doute et j'ai donc fait circuler le cliché auprès d'autres spécialistes et quand j'aurai leur réponse, je vous la ferai suivre ».

Pour ma part, je pense que le patronyme est GUILLOT, 1580, patronyme qui existe depuis longtemps dans notre village. De nombreux textes anciens le prouvent.

Monique GLANTZMANN





Foucherans - Histoire de nos villages

A l'époque gauloise, notre région était occupée par deux tribus rivales :

les SÉQUANES dans la vallée du Doubs et les EDUENS dans la vallée de la Saône.

Après la conquête romaine, au V^{ème} siècle, une peuplade germanique, venue de l'est de l'Europe, les **BURGONDES**, vint s'y installer et y fonda le royaume des Burgondes. Lequel royaume s'étendit vers le Lyonnais puis la vallée du Rhône, Langres, Dijon, Autun, Besançon et la Suisse.

Mais, en conflit avec les **FRANCS**, il perd peu à peu ses provinces et est annexé au début du VI^{ème} siècle au royaume mérovingien.

Deux siècles plus tard, au traité de Verdun, en 843, signé par les petits-fils de CHARLEMAGNE, la BOURGOGNE proprement dite entre dans la part de CHARLES LE CHAUVE qui créera peu de temps après le **DUCHE DE BOURGOGNE**.

Quant à notre région, la future FRANCHE COMTE, elle allait à LOTHAIRE 1^{er} et portera plus tard le nom de **COMTE DE BOURGOGNE**, puis au XIV^{ème} siècle, celui de

FRANCHE COMTE.

En 1271, HUGUES IV, Duc de Bourgogne acquiert de Guillemette, fille d'Etienne, seigneur de Foucherans, les droits sur cette seigneurie pour la somme de 400 livres. Il l'annexe alors à la châtellenie de **LA PERRIERE** (village situé en Côte d'or sur la rive gauche de la Saône après Saint-Seine en Bâche). Foucherans fait alors partie du Duché de Bourgogne bien qu'il soit enclavé dans la Comté.

En 1477, à la mort du dernier duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, LOUIS XI confisque la Bourgogne et Foucherans fait alors partie du domaine de **FRANCE** deux siècles avant les communes qui l'entourent (puisque la Franche Comté ne sera rattachée à la France qu'en 1678) Cette annexion apporta bien des souffrances aux habitants de Foucherans. Ils étaient victimes de toutes les dissensions qui divisaient le duché de Bourgogne dont ils faisaient partie et la Comté où ils étaient enclavés.

En 1336, les barons comtois en guerre contre le duc de Bourgogne le saccagèrent.

En 1362, les Grandes Compagnies le dévastèrent.

En 1477, lors de l'attaque de Dole par Louis XI, La Trémouille s'y établit avec 14 000 hommes pour y faire le siège de Dole. (Battu, il fit retraite sur Dijon en ravageant les terres de La Perrière et de Chaussin).



Deux ans plus tard, la population eut à souffrir des représailles des Dolois à la suite du sac de Dole par Charles d'Amboise avec l'épisode de la cave d'enfer

En 1635, Foucherans fut pillé par les troupes du Duc de Lorraine.

En 1636, le prince de Condé y établit son quartier général (après l'incendie de Saint-Ylie)

En 1668, Louis XIV y établit également son quartier général lorsqu'il investit DOLE.

A tous ces faits de guerre s'ajoute une terrible épidémie de peste qui débuta en 1634 et se poursuivit plusieurs années. La domination du Marquisat de la Perrière ne se faisait guère sentir (hormis un cens de 18 livres de cire pour droit de parcours sur le domaine de St-François).

C'est surtout de la domination de leurs propres seigneurs que les habitants de Foucherans eurent à souffrir.

Foucherans était en effet le siège d'une seigneurie où plusieurs familles se sont succédées.

La famille **de Foucherans** : au XIIème siècle on trouve mention du premier seigneur, Henri de Foucherans.

C'est Guillemette, fille d'Etienne de Foucherans qui céda ses droits sur le fief, pour 400 livres, à Hugues IV, duc de Bourgogne, en **1271**, lequel annexa Foucherans à La Perrière.

En 1276, par échanges, le fief passa dans la famille des **de Pontailler**. Jeanne de Pontailler déclara son intention d'affranchir ses sujets.

En 1359, par mariage et par acquisition, le fief passa ensuite dans la famille des **de Laubespain**. Jehann Griffon de Laubespain, Guyot Griffon de Laubespain, son fils, et Marguerite de Ste-Anne, l'épouse de ce dernier, établirent une charte d'affranchissement le **30 juin 1360**. (Les hommes, leurs héritiers, leurs successeurs étaient quittes de toutes mainmortes et de toutes servitudes moyennant une somme de 20 livres estevenantes par an et quelques corvées. Par exemple : pour 1 meix, une géline ; pour 1 feu, six corvées par an.

Une nouvelle charte du **29 juin 1418**, établie par **Béatrice de Myons**, affranchit quinze nouvelles familles issues de quatre familles dont les ancêtres étaient allés se marier ailleurs, pour "qu'eux, leurs enfants, leurs héritiers fassent résidence perpétuelle au lieu de Foucherans."

En 1445, par acquisition, le fief appartient à la **famille de Vurry**.

En 1470, **Louis de Playne**, époux d'Anne de Vurry, devint seigneur de Foucherans.

C'est avec cette famille que les limites du territoire furent établies au **XVIIème** par un procès verbal de bornage déposé aux archives de la commune, signé les **24-25 juin 1615** en l'Hôtel de Ville de Dole par les échevins de Dole et Louis de Playne, seigneur de Foucherans :

vingt-huit bornes, dont sept armoriées, délimitaient le territoire. L'une d'elles était située à la Baudoulière. Elle se trouverait au musée d'archéologie de DOLE.

Puis, par acquisition, le fief passa dans la famille **de Béreur**. Jean François Hyacinthe de Béreur habitera St-Ylie.

En 1791, le dernier légataire fut **Antoine Pierre Thérèse Philibert de Tinseau** dont les enfants vendirent en 1867 tous les domaines de la seigneurie.

LE CHATEAU

En 1360 se dressait un château féodal démoli par Louis de Playne et reconstruit tel que vous le voyez.

Seules les annexes, les fortifications et l'aile gauche ont disparu.

Les fossés ont été comblés au **XVIIIème** et une belle maison de ferme a été construite sur leur emplacement.



Un verger, une vigne, un jardin s  tendaient au lieu dit "Le Vernois" l   o   sont construites les maisons ouvri  res de la Forge.

Devant le ch  teau : un auditoire o   le seigneur rendait la justice.

Le seigneur poss  dait deux moulins    farine, un battoir    huile (maison Zidler), un four, tous banaux, dont tous les habitants   taient tenus de se servir moyennant une **redevance** .

LA POPULATION DE FOUCHERANS

Au XIV  me si  cle, la population comptait 200    400 habitants selon les guerres et les   pid  mies.

Tous les habitants   taient mainmortables. Ils devaient :

cultiver la terre qui appartenait au seigneur, vivre comme il le leur permettait, ne pas quitter le village sans autorisation, ne rien acqu  rir pour eux, ne rien transmettre. Ils appartenaient au sol du seigneur, donc    lui.

Ils   taient taillables et corv  ables    merci.

Ainsi, ils   taient contraints de payer chaque ann  e, solidairement, une redevance annuelle de 40 livres. Ils furent affranchis de cette taxe en 1487 suite    l  tat d   indigence dans lequel ils se trouv  rent apr  s les guerres de Louis XI.

Contre redevance, ils devaient utiliser le four et les moulins banaux. Ils   taient tenus d   effectuer   galement 4 corv  es de charroi par an aux quatre f  tes solennelles.

Ils devaient entretenir les murailles et le pont dormant, faire les fenaisons, curer les foss  s, etc...

Ils   taient soumis    des tours de garde au ch  teau et des tours de guet.

Louis X le Hutin, roi de France, par une ordonnance de 1315, abolit toutes les servitudes moyennant redevances. Les mainmortables de Foucherans en r  clam  rent l  application.

Jeanne de Pontailler fit des promesses.

La Charte d  affranchissement du 30 juin 1360 fut   tablie par Jehan de Pontailler, son fils et la femme de celui-ci.

Avec la **Charte du 29 juin 1418**, les droits des seigneurs furent encore r  duits.

Ces droits   taient   tablis    chaque g  n  ration par des terriers (registres o   sont   num  r  s tous les droits seigneuriaux).

En contre-partie de leur affranchissement en **1360**, les habitants devaient verser la somme de 20 livres estevenantes    la mi-car  me, une g  line pour chaque meix    car  me et six corv  es par an pour chaque feu : deux    la moisson, quatre autres    la requ  te et    la volont   du seigneur.

Le seigneur avait   galement : droit de justice haute, moyenne, basse sur ses sujets, droit de saisie des vignes en friches, droit de contr  le des mesures de grain et de vin, droit de lods : droit de succession sur les ventes et les h  ritages, droit d   interdire le p  turage dans les bois banaux ou le ramassage du bois (65 sols d  amende).

Malgr   cela, les seigneurs cherchaient toujours    usurper : Guiot de Laubesp  n avait acquis les deux meix de Clerget et Malingret, mais il exigeait toujours les 40 livres de redevance. Le p  tre avait laiss   d  vorer une vache du seigneur par un loup (ou un chien sauvage),    la communaut   de payer la vache !

LA JUSTICE

On rel  ve dans les archives de nombreuses proc  dures    l  encontre du seigneur, de l  glise et de Champvans.

Au point de vue judiciaire, la seigneurie d  pendait : du baillage de Saint-Jean de Losne, puis de celui d   Auxonne et du ressort du Parlement de Dijon.



L'EGLISE

L'église se dressait, au XVI^{ème} sur St-Martin. Elle servait de paroisse aux villages de Foucherans, Mars (disparu) et Truchume. Elle disparut en **1590**.

Elle vivait de dîmes, de grains, de vin et de droits d'usage dans les bois d'Antan.

Comme elle était peu commode pour les habitants de Foucherans, ceux-ci demandèrent, par pétition, la construction d'une église dans leur village, le **11 février 1559**. L'autorisation leur fut accordée le **17 février 1560**. Elle fut ouverte au culte en **1568**. C'était une simple chapelle de style roman sous le vocable de Saint Martin fêté le 11 novembre. En **1906**, à la demande des habitants, la fête communale fut désormais célébrée le dimanche qui suit le 25 août.

Les archives paroissiales furent remises à la municipalité en **1792**. Elles renferment les registres de baptêmes, mariages, sépultures depuis 1659 : registres qui ont, pour certains, plus de 300 ans, donc très précieux.

En s'y référant, les généalogistes peuvent poursuivre leurs recherches. Mais pour éviter leur dégradation due à de nombreuses manipulations, l'AGRRE en fait le relevé et édite des ouvrages dont un exemplaire pourra être consulté à la mairie.

LE CIMETIERE

Jusqu'en 1559, le cimetière se trouvait près de l'église St-Martin.

Ensuite il fut établi autour de la nouvelle église et servait surtout de sépultures pour les pauvres.

C'était un honneur d'être inhumé dans l'église. Pendant la première moitié du **XVII^{ème} siècle**, le tiers des inhumations se faisait dans l'église.

Le chœur était réservé à la famille des seigneurs, la nef puis le porche à ceux qui en avaient les moyens.

Par mesure d'hygiène, en raison de la proximité de la fontaine, un nouveau cimetière fut établi au début du **XIX^{ème} siècle**, cerné de fossés, agrandi puis clos par la suite.

*La visite du cimetière peut être utile pour débiter sa généalogie. Mais la lecture des inscriptions tombales ne permet guère de remonter au-delà de la fin du **XIX^{ème} siècle**.*

L'ECOLE

Lorsqu'on étudie les actes de mariage du milieu du **XIX^{ème} siècle**, on est surpris de lire au bas de l'acte :

"J'ai signé l'acte avec les parties et les témoins, à l'exception des mères des deux époux qui ont déclaré ne pas savoir signer".

Sur les actes de mariage de **1820-1830**, la plupart des pères se déclaraient illettrés.

L'énorme majorité des habitants était illettrée avant **1792**. Mais l'instruction n'était pas totalement négligée de même que dans d'autres villages.

Ainsi le premier « recteur d'escole » Jean BRUN instruisait vers **1686**. Il devait fournir lui-même le local : cuisine, grange, écurie ? C'était un fonctionnaire communal, nommé par l'Assemblée des Habitants, il devait en outre apporter assistance au curé dans les exercices du culte.

L'un de ses successeurs fait authentifier sa nomination par un acte notarié : le-dit BILLET devra exercer pendant six années. Il recevra 108 livres de la commune, 4 sols par enfant débutant, 5 sols par ceux qui lisent et écrivent, 7 sols par ceux qui lisent, écrivent, apprennent l'arithmétique et le plein chant.

L'enseignement était suspendu pendant les vendanges et les moissons.

Avec la loi du 29 frimaire An 2 (19 décembre 1793) le recteur AUBERTIN est le premier instituteur public, quinze mois plus tard, il démissionnait et son successeur fit de même.



Après deux années sans école, le suivant fut choisi par le Maire à la condition qu'il soit de bonne vie et de bonnes mœurs, capable d'enseigner et d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie. Ce fut un tixier (un tisserand) : Jean Claude BRIET.

En 1833 une maison commune fût bâtie. Elle comprenait une classe de garçons, une classe de filles puis, par agrandissement, une salle d'asile. L'ensemble était très exigu.

Les maîtres d'école étaient proposés par le Conseil Municipal, nommés par le Préfet et devaient être titulaires d'un brevet. Ils étaient payés par la commune et les familles.

Il y avait 50 enfants par classe, de 7 à 16 ans.

Dès 1842, fonctionnait un cours d'adultes, cinq mois par an (de 15 à 20 ans, pour 0,75 F).

En 1859, la municipalité vote la gratuité de l'enseignement et prend totalement à sa charge le traitement des maîtres.

En 1866, une bibliothèque est créée.

En 1882, la loi rend l'instruction gratuite et obligatoire. Plus d'excuse pour rester dans l'ignorance d'autant plus qu'en 1906 la commune fournit les livres.

En 1911, Monsieur CHALON lègue sa maison à la commune. Grâce à lui, les écoles seront installées d'une façon très satisfaisante.

LA VIE ECONOMIQUE

Sur tous les actes civils la profession est indiquée, que ce soit celle de l'heureux père, des mariés, des parents, des défunts et des témoins. Dans le milieu rural il est normal de trouver des cultivateurs, laboureurs, charrons, maréchaux-ferrants, vignerons, pâtres et beaucoup de manouvriers.

Mais, parfois, certains métiers soulèvent la curiosité. Pourquoi un tuilier ? des générations de carriers ou de vignerons alors qu'il n'y a plus de carrières, ni de vignes dans le village ?

Dans les actes civils de Foucherans on risque de trouver des mineurs, des sableurs, mouleurs, fondeurs, martineurs, forgerons ou, pourquoi pas, un maître de forge. Ces professions nous renseignent sur la vie économique du village.

L'agriculture à Foucherans consistait en :

l'exploitation des forêts, la culture de la vigne, les cultures maraîchères, l'élevage des vaches

Laitières : ces produits vendus à Dole

L'industrie comprenait :

Des carrières de pierres à bâtir exploitées aux **XVII^{ème}** et **XVIII^{ème} siècles** sont très prospères.

Un four à chaux situé à St-Martin : l'usine sur le territoire de Foucherans ; les logements et les bureaux sur Dole.

Et un haut fourneau construit en **1743** par Hyacinthe de BEREUR à la place du vieux moulin banal afin d'exploiter le minerai extrait dans les bois communaux entre Foucherans et Damparis. Cette installation décida de l'avenir économique du village. Le minerai était lavé dans la Belaine au "Patouillet". Mais des difficultés avec les habitants s'élevèrent : arbres abattus inutilement, prés inondés, déchets laissés sur place.

Le haut fourneau fut fermé en **1808**.

En 1824, reconstruction d'un haut fourneau mais de nouveaux litiges avec les habitants.

En 1827, remise en fonction à condition que le minerai soit fourni par d'autres sites (Ougney, Monay).

Mais devant les frais de transport du minerai, la 1^{ère} fusion périclita et l'activité de l'usine sera employée à la fonte de gueuses en 2^{ème} fusion.

En 1829, les frères Guyon prennent la direction de l'usine. Ils avaient inventé un système de fourneaux économiques en utilisant la fonte de Foucherans. L'usine fournira également des pompes à incendie, à moteur, à bras, des pièces pour l'industrie privée. Elle était toujours à l'avant-garde du progrès.

Cette usine Guyon-Audemar prendra une grande extension et le nombre des ouvriers quintuplera à partir de **1852**.



Ce passé économique industriel a complètement disparu.

Ce résumé de l'histoire de FOUCHERANS a été conçu avec l'idée de démontrer que l'histoire locale et la généalogie sont intimement liées

Michelle NOBLECOURT
Yvette ROQUELET

La Fable du Jour

Il était une fois quatre individus qu'on appelait
Tout le monde
Quelqu'un
Chacun
Et Personne

Il y avait un important travail à faire
Et on a demandé à Tout le monde de le faire,
Tout le monde était persuadé que Quelqu'un le
Ferait.

Chacun pouvait l'avoir fait
Mais ce fut Personne qui le fit.
Quelqu'un se fâcha car c'était le travail de Tout le
Monde !

Tout le monde pensa que Chacun pouvait le faire
Et Personne ne doutait que Quelqu'un le ferait
En fin de compte, Tout le monde fit des reproches à
Chacun parce que Personne n'avait fait
Ce que Quelqu'un aurait pu faire

Moralité.....

Sans vouloir engueuler Tout le monde
Il serait bon que Chacun
Fasse ce qu'il doit
Sans nourrir l'espoir que
Quelqu'un le fera à sa place
Car l'expérience montre que
Là où on attend Quelqu'un
Généralement on ne trouve « Personne ».



La suite de mes recherches sur Dole

Couples relevés aux archives de DOLE pendant la période 1631 – 1658

Ces couples ont été relevés pour leur patronyme et leur lieu de résidence. Mais il y en a beaucoup d'autres !

BOLU Bonaventure x ROGUIER Françoise de GREDISANS
4 enfants baptisés à DOLE en 1636 - 1638 – 1639 – 1642

BOLU Jean x CHANNELLOT Antoinette de GREDISANS
1 enfant baptisé en 1643

BOLU Pierre x RIAANT Toussaine de GREDISANS
1 enfant baptisé à DOLE en 1644

BOMPY Claude x REVOY Anatoile de ?
1 enfant baptisé à DOLE en 1639

BOMPY François x RAUDIER Anatoile de TAVAU
2 enfants baptisés à DOLE en 1644 – 1645

BOITEUX Balthazar x TRAMUSOT Françoise de JOUHE
2 enfants baptisés à DOLE en 1638 -1650

BOITEUX Claude x NARDIN Alice ? de JOUHE
2 enfants baptisés à DOLE en 1646 - 1648

BOITEUX Jean Baptiste x VOILLET Jeanne de JOUHE
1 enfant baptisé à DOLE en 1652

BOUGAUD Denis x BOUCHET Anatoile de DAMPARIS Abbaye
1 enfant baptisé à DOLE en 1650

BOUGAUD Jacques x BRETON Barbe d'AUMUR
1 enfant baptisé à DOLE en 1636

BOUGAUD Pierre x MARTELET Anne de DAMPARIS Abbaye
2 enfants baptisés à DOLE en 1639 -1640

BOUQUERAND Humbert x BOYENOT Denise de MENOTEY
2 enfants baptisés à DOLE en 1643 – 1645

BOYTEUX François x HIDON Marguerite de JOUHE
1 enfant baptisé à DOLE en 1647

BOYTEUX Jacques x BUISELET Pernelle de JOUHE
1 enfant baptisé à DOLE en 1646

BOYTEUX Jacques x GUYOTTE Jeanne de JOUHE
1 enfant baptisé à DOLE en 1633

BRETON François x JANNET (JANNIER) Claude de SAINT AUBIN
3 enfants baptisés à DOLE en 1638 – 1644- 1645

CANNET Jean x LAURENSSOT Elisabeth de SAINT AUBIN
3 enfants baptisés à DOLE en 1655 – 1657 – 1658

CLERGET Claude (Pierre) x CHIBOTTE (GIBOTTE) Jeanne d'AUTHUME
6 enfants baptisés à DOLE en 1640 -1644- 1653 - 1654 – 1656 – 1658

GARDET Bénigne x PEREIN Jeanne d'ARCHELANGE
1 enfant baptisé à DOLE en 1639

GARDET Humbert x FLEURIER Barbe d'ARCHELANGE
1 enfant baptisé à DOLE en 1647

GARDET Jean x LABET (VETEN) Bénigne d'ARCHELANGE
4 enfants nés en 1636 – 1642 – 1644 - 1646

GARDET Jean Jacques x MICHAUD Claude d'ARCHELANGE
1 enfant baptisé à DOLE en 1648

GARDET Nicolas x GAIDOT Denise d'ARCHELANGE
1 enfant baptisé à DOLE en 1636

GARDET Nicolas x MICHOT Catherine d'ARCHELANGE
1 enfant baptisé à DOLE en 1645

GAUTHIER Claude x POILLET Jeanne de MENOTEY
2 enfants baptisés à DOLE en 1637 - 1643

LENOIR Catherin x BOUGAUD Françoise d'AUMUR
2 enfants baptisés à DOLE en 1643 – 1645



LENOIR François x BRETON Françoise d'AUMUR
1 enfant baptisé à DOLE en 1647
LENOIR Henri x FONDANT Claude de SAINT AUBIN
3 enfants baptisés à DOLE en 1637 – 1642 – 1645
LENOIR Jacques x PASTOUREAU Claude d'AUMUR
4 enfants baptisés à DOLE en 1641 -1644 – 1646 – 1647
LENOIR Jean x BONNEVELLE Claude d'AUMUR
1 enfant baptisé à DOLE en 1648
MONTARLET Adrien x CAIN Guillemette d'AUTHUME
3 enfants baptisés à DOLE en 1646 – 1647 – 1653
MONTARLET Claude x SAGET Jeanne d'AUTHUME
1 enfant baptisé à DOLE en 1638
MONTARLET Jacques x BESANÇON Denise d'AUTHUME
3 enfants baptisés à DOLE en 1646 – 1647 – 1652
PERNIN (PERRENIN) Adrien x MILLET Véronique de GREDISANS
1 enfant baptisé à DOLE en 1644
PERNIN Jean x MAURISOT Françoise de GREDISANS
1 enfant baptisé à DOLE en 1644
PITOT Claude x AUGYE (OGIER) Nicole de MOISSEY
2 enfants baptisés à DOLE en 1643 – 1645
PROST Claude x ROLIER Sébastienne de MENOTEY
1 enfant baptisé à DOLE en 1646
PROST Louis x BRICON Marguerite de CHATENOIS
1 enfant baptisé à DOLE en 1654
PYARD Pierre x VAILLARD Jeanne de MENOTEY
1 enfant baptisé à DOLE en 1638
SEGUIN Denis x MAISTRE Marthe de ST AUBIN
1 enfant baptisé à DOLE en 1650
SEGUIN Jean x BOUGAUD Balthazarde de ST AUBIN
1 enfant baptisé à DOLE
SEGUIN Jean x CHAPPELAIN Anne de ST AUBIN
1 enfant baptisé à DOLE
SORYE Jean x AUCLERC Pétronille de ST AUBIN
1 enfant baptisé à DOLE en 1637
SORYE Jean x BOUGAULD Balthazarde de ST AUBIN
2 enfants baptisés à DOLE en 1648 – 1650
VIENNEZ Jean x GUYOTTE Nicole de SAMPANS
3 enfants nés à DOLE en 1645 - 1646 - 1648

Michelle NOBLECOURT

Sur Internet

Un site remarquable

Sur Internet, la mairie de BESANCON a conçu un site sur le patrimoine qui est remarquable :

www.memoirevive.besancon.fr



Montmirey-la-Ville

Montmirey-la-Ville , mariage le 08 01 1765,

SANJOUAM Etienne, 27 ans, R  sident    CHAUMAISE dioc  se de LIMOGES, ma  on (S)
Fils de + SANJOUAM Michel et de CHOMETTE Marie

BIGNOTET Anne, 20 ans, originaire de CHENEVREY (70150) (N)
Fille de BIGNOTET Nicolas et de TRAMAUX Anne

T  moins :

LAMBELIN Antoine (S), fr  re de Claudine LAMBELIN, grand-tante de l'  pouse

LAMBELIN Pierre (S), neveu de ladite Claudine

PATIN Antoine (S), neveu de ladite Claudine et cousin germain de la m  re de l'  pouse

R  dacteur REGAUD cur  

Observations : L'  pouse r  side d  s l'enfance chez sa grand-tante Claudine LAMBELIN, laquelle autorise ledit mariage.

« Les p  re et m  re de l'  pouse, absents de la province, fugitifs pour grandes raisons, recherch  s et convoqu  s de toutes parts, sans oser donner signe de vie ».

L'  poux signe SAENJOENE.

Transmis par Micelle NOBLECOURT

Une rixe    Dole en 1613,    la porte de Besan  on

En la conciergerie de Dole le 11^{  me} jour de mars 1613 par moy Phrt (*Philibert*) Humbert clerc de monsieur le pro  ur gn  l (*g  n  ral*) a este prinse l'information cy apres contre Claude Parregauld Du port De Lesney (*Port Lesney*) soldat au faict des outrages et blessures par luy faictes a la parsonne De Jacques Godart De Monni  res.

Claude Parregauld Du Port De lesney soldat en la garnison De Dole dage denviron 36 ans de luy prens le serement.

Dict que hier environ les 5 heures apres midy venant de la porte de Besancon et estant Devant la maison du S^r Alix fut rencontre par plusieurs paysans qui ne cognoist allans contre lad. porte 2 desquels se vouloient entrebattre mesmes lun Desd^t paysans disoit quil frapperoit lun des aultres qui estoit le serviteur du grand serrurier beaufreere Dud Depposant auquel led Depposant dict sil n'auroit point de honte de battre un viellard luy quiestoit un jeune beaul surquoy lun Des aultres paysans mit la main a lespee et en delascha || un coup contre led^t Depposant duquel il fut bless   au poulse de la main droite que loccasionna de mettre la main a lespee et en voulut donner un coup a celluy qui lavoit blesse mais il para le coup avec son espee et a linstant monsieur le Conseiller Colut arriva qui le saisit et ammena prisonnier en la conciergerie ayant luy D  ppt (*depposant*) mit son espee entre les mains Du Docteur Poulet ne sestant passe aultre chose en lad^{te} querelle.

Interrogue sil donna plusieurs coups despee aud. payant Desquels il fut grandement blesse et en est fort malade.

Dict que non et ne pense pas que parsonne fut blesse que luy.

Si depuis il a sien qui estoient lesd^t paysans avec lesquels il eut querrelle.

Dict que non et plus nen dict et ne scait lire ny escrire et a l'instant suis alle en la maison De Boussard ou jay examine.

Si depuis il a sien qui estoient lesd^t paysans avec lesquels il eut querrelle.



Dict que non et plus nen dict et ne scait lire ny escripre et a l'instant suis alle en la maison De Boussard ou jay examine Jacques Godart De Monnières laboureur d'age d'environ 20 ans par serement.

Dict que hier estant en la rue De Besancon sur les 5 heures apres midy avec Jacques et Anath. Lhermite Dud^t Monnières et allans contre la porte De Besancon ils furent rencontres par 2 soldats De la garnison lun Desquels est le fifier ? || n'ayant cognoissance De l'autre lequel soldat compaignon Dud^t fifier ? sans aucune oraison Donna un coup de poing aud^t Anathoille Lhermite selon que led^t Jacques luy fit entendre qu'occasionna led^t Depposant Daller vers led^t soldat auquel il Demanda pourquoy il avoit Donne un coup de poing aud^t Lhermite. A quoy icelluy soldat respondit quil en avoit affaire et De quoy il se mesloit puis mit la main a lespee et en donna un coup aud^t Dept sur lespaule droite Duquel son pourpoint fut coupee entierement commil ma monstre faisant ceste depposition et ayant luy que Deppose mit la main a une espee quil portoit para aux coups le mieux quil peut mais il ne peut tant faire que led^t soldat ne luy donna un coup Despee sur la main Droite Duquel il luy couppa le poulce qui ne se tient qu'avec la peau et outre ce fut blesse au Doigt proche led^t poulce Desquelles blessures il est fort malade et detenu au lict.

Si led^t fifier luy fit quelques outrages

Dict que non.

Sil ouyt profere aucuns blasphemes

Dict que non ||

Si ses compaignons portoient Des espees

Dict que led^t Jacques Lhermite en portoit une mais il ne lavagina ny se mit en debvoir dosfencer parsonne estant asseure que led^t depposant fut este blesse Davantage si mongr le Conseiller Goulut ny fut arrive qui saisit led^t soldat et le mena prisonnier et plus nen dict ne scachant lire ny escripre.

Et retourne aux hasbits en la chambre des huissiers jay secretement examine.

Pierre Vuillequin De Langres Demeurant à Dole serrurier d'age D'environ 40 ans par serement.

Dict que hier apres vespres retournant Du jardin De Claude Doyen dict Legrand serrurier son mre (*maître*) et passant par la rue De Besancon il vit Des paysans qui avoient dispute avec un soldat lequel mit la main a lespee apres que lun Desd^{ts} paysans eut evagine la sienne et se ruerent quelques coups et Dont led^t paysant fut blesse au poulce ne scachant loccasion De lad^{te} querelle et ne cognoit ny pourroit nommer lesd^{ts} soldat et paysans pour nen avoir cognoissance ny estre parent allie malveillant ny redelvable a lune ou l'autre des parties et plus nen Dict et sest sousigné

P Voulequines ||

Et ayant fait venir mre Jacques Boussard chirurgien en la maison Duquel est logé led^t blesse lexaminer Des susd^{ts} fait il a Dict quil convenoit attendre quil eut traicte la playe pource quil ne lavoit vene Dois (*dès*) la blessure et que ce jourdhuy il en diroit la verite.

Claude fricquet De Dole clerc D'age De 22 ans De luy prins et receu le serrey (*serement*) sur saints evangilles De Dieu par lequel sur ce interroge il Dict qu'environ les 4 heures Du soir estant en la maison De M^{re} Anthoine Veneray son maistre il ouyt du bruiet que se faisoit en la rue et venu celle part il vit plusieurs personnes assemblees Devant la maison de monsieur le docteur Alix qui avoient quelques propos De Dispute par ensemble entre lesquels il recogneut Jacques Godart De monnières qui se querelloit avec ung soldat De ce lieu que lon dict le cadet lequel avoit coussy lespee en main et vit quil se donnerent quelques coups Despe lung l'autre et Desquels coups led^t Godart fut fort blesse en la main droite et fut conduit par le deposant en la maison De || Boussard chirurgien pour le traicter ou il est encoire a present fort malade Desd^{ts} oultraiges et quant aud^t soldat il fut saisi et mene prisonnier par monsieur le Conseiller goulut qui survient a lad^{te} querelle et empescha quil ny eut plus De mal comme De mesmes y estoit ung nommé Le Bourrelrier qui les separa voires voulut donner D'une pierre aud soldat pour ce quil vouloit continuer auxdts outrages et lempougna au coulet et jettat par terre comme vit led^t Deposant lequel sur ce interroge par sous serement n'a sceu loccasion De telle querelle moins ouyt les propos que furent tenus par les susnommés, si lesdts soldat et godart estoient assistes de quelques aultres.

Dict qu'il y avoit plusieurs personnes mais il ne se donna garde que aucuns donnasse assistance a lung ou a l'autre.

Si led^t godart blessa led^t soldat

Dict que non Du moins quil se soit Donné garde.

Sil scayt par qui fut commancé lad^{te} querelle

Dict que non.

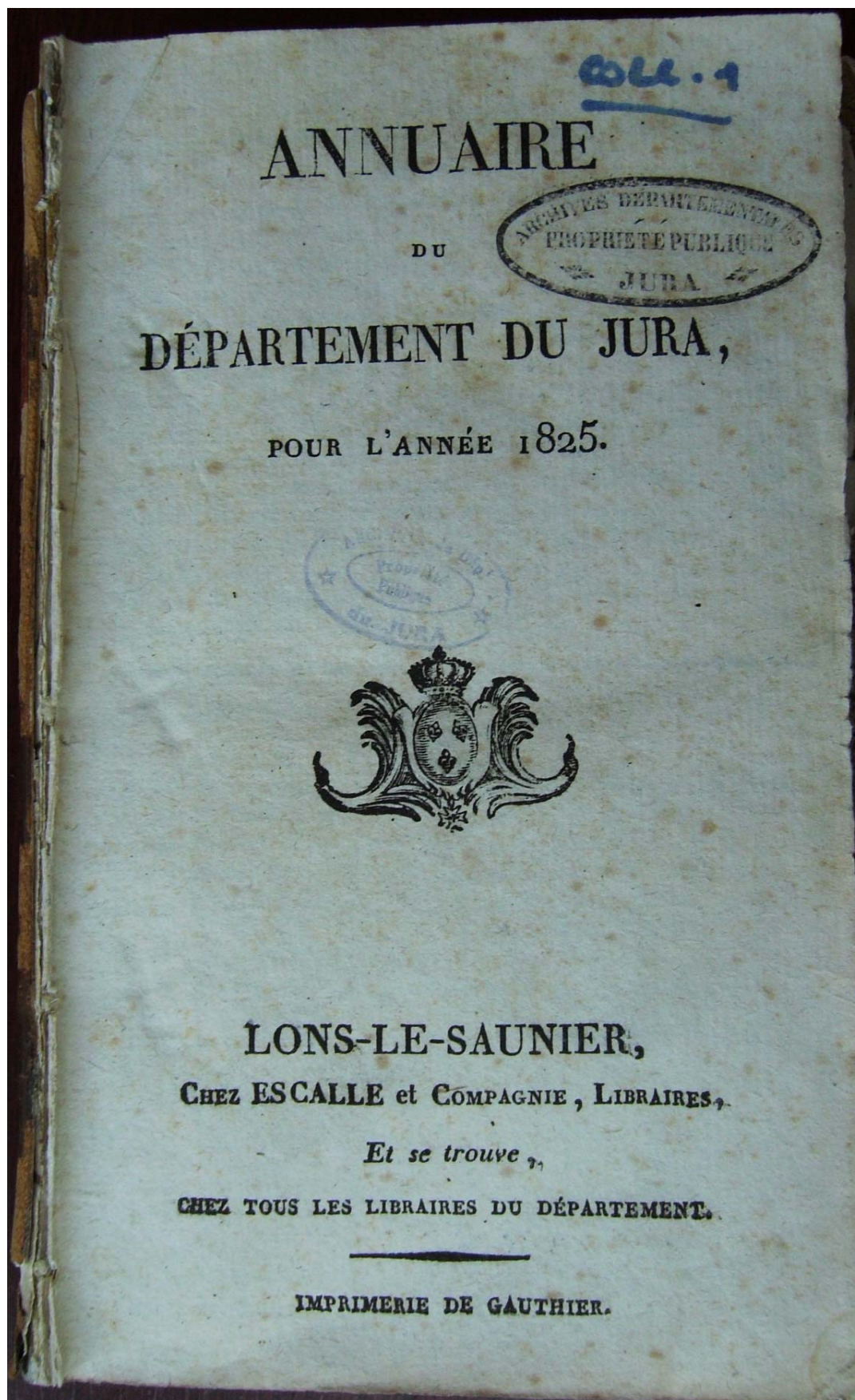
Sil est parent ou allié malveillant ou redevable a lung ou l'autre ou sil pretend quelques interests en lad^{te} querelle.

Respond en tout que non et lecture faite de ce que dessus il persiste et sest sousigné.

C Friquet.



Annuaire du Jura, couverture et page de garde en 1825





(3)

DEPUIS	CHRONOLOGIE.	ans.
la naissance de N. S. JÉSUS-CHRIST, on compte .		1825
la Création du monde,		5774
le Déluge universel,		4118
la fondation de Rome,		2576
la puissance temporelle des Papes,		1069
le revouvel. de l'empire romain par Charlemagne,		1025
la première croisade en Terre-Sainte,		730
l'invention de la poudre, par Berthold Schwartz,		471
l'invention de l'imprimerie à Strasbourg, par Guttemberg de Mayence,		385
la découv. de l'Amérique, par Christophe Colomb,		333
l'introduction du Calendrier grégorien,		242
l'élévation de la Maison de Bourbon sur le trône de France,		236
la fin de l'empire français, et le retour des Bourbons au trône de France.		11

CHRONOLOGIE des Rois de France de la 3.^e race.

Année de l'avènement au trône.	Année de l'avènement au trône.
987 Hugues-Capet.	1422 Charles VII.
996 Robert.	1461 Louis XI.
1031 Henri I.	1483 Charles VIII.
1060 Philippe I.	1498 Louis XII.
1108 Louis VI.	1515 François I.
1157 Louis VII, le jeune.	1547 Henri II.
1180 Philippe II, Auguste.	1559 François II.
1223 Louis VIII.	1560 Charles IX.
1226 Louis IX.	1574 Henri III.
1270 Philippe III, le Hardi.	1589 Henri IV.
1285 Philippe IV, le Bel.	1610 Louis XIII.
1314 Louis X, Hutin.	1643 Louis XIV.
1316 Philippe V, le Long.	1715 Louis XV.
1322 Charles IV, le Bel.	1774 Louis XVI.
1328 Philippe VI, de Valois.	1793 Louis XVII.
1350 Jean I.	1795 Louis XVIII.
1364 Charles V, le Sage.	1824 Charles X. <i>mort</i>
1380 Charles VI.	

*à Gortz en Styrie le
5. octobre 1835.*



Jurassiens décédés à Bellevesvre (71)

canton de Pierre-de-Bresse

relevé effectué par ZERBIB Patrice

Lieux dits de BELLEVESVRE

Champ de foire - Le Mortier - La Chaumière - La Motte - Chaux d'Or - Moulin d'Or

Le Désert - Le Petit Or - Le Grand Or - Tuilerie - Les Moires

LESNE Anne Gabrielle Sylvie - 16-1-1896 - 85 ans - dcd le 15, propriétaire, née à Ste Agnès (39), demeurant à Bellevesvre, veuve NOSJEAN Claude Marie, fille de + Jean Baptiste et + Antoinette Sylvie de Varennes
tem: NOSJEAN Joseph Antoine Patrice, 46 ans, notaire demeurant à Pierre de Bresse (71), fils

CANET Jean Denis - 21-1-1896, 84 ans, propriétaire demeurant à Bellevesvre, né à Chapelle-Voland (39), époux de Marie DÉMUS, 52 ans, fils de + Jean et + Genot Denise
tem: CANET Jean 48 ans, cultivateur demeurant à Bellevesvre, fils

BONIN Pierre - 25-1-1896 - 66 ans, décédé le 24, sans profession, demeurant à Bellevesvre, né à Villevieux (39)
veuf NOURY Jeannette, fils de + Charles et + MAGNIEN Françoise
tem: BONIN Sylvain 35 ans, perruquier demeurant à Bellevesvre, fils

ROUHIER Denis - 8-4-1896, 84 ans, sans profession, né à Peseux (39), demeurant à Bellevesvre, veuf POIFFAUT Anne-Marie, fils de + Denis François et + MOURSET Barbe
tem: ROUHIER Joseph 44 ans, cordonnier demeurant à Bellevesvre, fils du défunt

CHANARD Jean Victor Albert - 30-7-1896 - 47 ans, maçon demeurant à Bellevesvre, né à Mont s/s Vaudrey (39)
époux de CHANARD Anne Françoise 48 ans, épicière demeurant à Bellevesvre, fils de Jean-Baptiste et +BESAND Jeanne Baptiste

BONIN Adolphe Hippolyte - 16-3-1898 - 59 ans, pâtissier demeurant à Bellevesvre, né à Poligny (39) veuf de ROBELIN Pauline, fils de + Claude Joseph et + MAGNARD Jeanne-Baptiste

MICHELIN Léon Hubert - 6-12-1899 - 30 ans, décédé le 5, bourrelier demeurant à Bellevesvre, né à Larnaud (39)
époux de MASOYER Marie 25 ans, fils de Claude Hubert 66 ans, cultivateur demeurant à Larnaud et de PETOT Marie Françoise 60 ans

MISERAY François - 18/09/1906 - 55 ans, farinier demeurant à Bellevesvre, né à Commenailles (39), époux de PICARD Jeanne Claudine, 43 ans, couturière demeurant à Bellevesvre, fils d' Etienne et !!!!! (rien)
tem: PICARD Émile 54 ans, sabotier demeurant à Mouthier beau-frère

RAMEAUX Virginie - 10/07/1905 - 77 ans, sans profession demeurant à Bellevesvre, née à Chaumergy (39) veuve FERTEY Joseph Elisée, fille de + Marie Anne et !!! (Rien)



Le salpêtrier

Durant les 23 années de guerre que vécut la France sous la Révolution et sous l'Empire, il fallut fournir aux gouvernements, non seulement des hommes (équipés) mais aussi des armes. Les jurassiens et surtout les fonceurs, habiles forgerons, furent amenés à fabriquer des armes, que ce soit des piques ou des fusils. Une branche des Bourgeois Moine s'appellera d'ailleurs Bourgeois Armurier. Il fallait également la poudre qui allait avec et qui se fabriquait à partir du salpêtre.

Voici un texte du père Doudier qui explique comment l'obtenir :

"Où trouver du salpêtre ? Sur votre propre sol, répondait Monge, les écuries, les caves, les lieux bas en contiennent beaucoup plus que vous ne croyez; donnez nous de la terre salpêtrée et trois jours après nous en chargerons les canons.

Un mémoire du temps décrit ainsi la façon de procéder. Le salpêtrier place 8 ou 10 cuiviers dans les maisons où il trouve des terres propres à salpêtre. Il les remplit de terre, ayant soin de ménager l'écoulement de l'eau en plaçant au fond, ou des pierres, ou de la paille, ou du menu bois. Il met l'eau convenable, remue le tout, soutire. Durant 36 heures, il fait bouillir cette eau, il obtient les "eaux-mères", les laisse déposer, remet en chaudière, fait bouillir jusqu'au moment où il fait "l'épreuve"; quelques gouttes sur une assiette. Si cette liqueur se fige, elle est formée. Il la met alors dans un "repuroir" où elle reste à déposer 15 à 18 heures, puis dans des récipients où elle congèle. C'est le salpêtre brut.

Il fallait pour ce commerce beaucoup de bois et des voituriers. Les salpêtriers avaient surtout le privilège de prendre partout où bon leur semblait, les terres, les cendres, et autres matières, et ils abusaient de ce privilège. Les habitants des communautés des Fonceurs et des Planches *supplèrent humblement* l'intendant de Franche-Comté d'ordonner à Jean-Baptiste Cart-Lamy d'aller exercer ailleurs son activité de salpêtrier.

Père DOUDIER (Village comtois sous la Révolution et sous l'empire)

Le salpêtre (NO₃k) ou nitrate, ou azotate de potassium. Les murs, chargés de matières organiques, donnent à leur surface des efflorescences constituées par un mélange des azotates de potassium, sodium et calcium.

Les murailles salpêtrées sont des nitrères naturelles. Elles se produisent toutes les fois que la base des murs est en contact avec des eaux chargées de matières organiques azotées, par exemple les murs d'étables, imprégnés de purin. Les matières organiques remontent avec l'humidité dans les murs des maisons où elles rencontrent l'air et les bactéries nécessaires à la nitrification.

Le salpêtre était la matière première indispensable à la fabrication de la poudre à canon. Le monopole d'état du salpêtre ne prit fin qu'en 1819. Avant la révolution, le salpêtrier passait dans toutes les communautés tous les deux ans et demi, entrant d'autorité dans toutes les maisons en disant "Au nom du Roi !". Il fouillait, raclait tous les murs recouverts de salpêtre, soulevant les cadettes, dégageant les fondations des bâtiments.

Sûr de l'impunité, le salpêtrier ne prenait aucune précaution, sa visite était redoutée. Il faisait bouillir les terres salpêtrées et pour ses fourneaux, les communautés devaient fournir le bois nécessaire. Si elles n'en avaient pas, elles devaient en acheter, en faisant un rôle supplémentaire d'imposition. Elles devaient également assurer le transport des cuveaux, des fourneaux.

Colette MERLIN



Livre de Josephus de l'ancienneté des Juifs (Antiquités judaïques)

Les ancêtres des bulles le phylactère

Manuscrit, 455 x 325 mm
XV^e siècle, Flandre

Paris, Arsenal, manuscrit 5083 f° 205 v°

En marge d'un manuscrit (qui ne fonctionne) pas comme une bande dessinée, se déroule une amusante scénette où les protagonistes se parlent grâce à des phylactères qui, trop longs, s'enroulent sur eux-mêmes pour tenir moins de place. Les jeunes gens sur l'âne disent : " nous voulons amour ! " Une mère maquerelle, qui tient les prostituées sur ses genoux, répond " Deux pour le prix d'une ! " Le manuscrit a été composé pour Philippe de Bourgogne, fils d'Antoine, bâtard de Bourgogne, dit " Le grand Bâtard "

[//www.bnf.fr/pages/expos/bdavbd/grand/1201_30.htm](http://www.bnf.fr/pages/expos/bdavbd/grand/1201_30.htm)

30/11/2001

Source : Internet - La BNF - La BD avant la BD



COTISATION 2013

NOM..... Numéro d'adhérent.....

Adresse.....

Cotisation simple : 10 euros
Cotisation couple : 10 euros

Monsieur Robert DUBIEF
16 Rue de la Rieppe
21310 - MIREBEAU

Nous vous demandons de joindre une enveloppe timbrée pour toute demande de renseignements